



1 place de la mairie 18340 Saint Just
0248256221
mairie.stjust18@wanadoo.fr

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION A MONSIEUR TORREL SÉBASTIEN, ADJOINT AU MAIRE

Le maire de la commune de Saint Just,
Vu l'arrêté du 23 mai 2020 par lequel il a donné délégation à M. TERRASSIN Sébastien, nommé TORREL à la suite d'un changement de nom enregistré au registre d'état civil le 15 septembre 2022, adjoint, à effet de signer les documents concernant les dossier d'urbanisme,
Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE :

Article 1er : La délégation donnée à M.TORREL Sebastien, adjoint au maire, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché au panneau d'affichage et publié sur le site internet de la commune, Copie en sera transmise à Monsieur le préfet du Cher.

Article 3 : Le maire de la commune de Saint Just, le trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé et transmis par courrier avec accusé réception.

Article 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Article 5 : Le maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orleans cedex). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Fait à Saint Just, le 19 décembre 2025
Le maire,

Notifié à l'intéressé
Le 22 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211802186-20251219-2-AI
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025